

**Déclaration de S.E. l'Ambassadeur CHERIF MAHAMAT ZENE, Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine et des Tchadiens de l'Etranger de la République du Tchad, lors du débat général du Forum sur l'examen des Migrations Internationales**

(New York, le 19 mai 2022)

**Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,  
Distingués participants ,**

Je voudrais tout d'abord remercier le Président de l'Assemblée générale pour l'organisation de cet important Forum.

La migration est une question sociétale transversale, complexe et multidimensionnelle. Aucun Etat, aucune Organisation internationale, individuellement pris, ne peut la gérer tout seul. Apporter des réponses idoines et durables aux questions migratoires, nécessite une coordination et une synergie d'actions, reposant sur un renforcement perpétuel des cadres juridiques et institutionnels des États en vue de protéger les migrants et faciliter leur insertion socioéconomique, leur retour volontaire sécurisé et dans la dignité, ainsi que leur réintégration effective.

Dans cette optique, il importe de souligner l'impérieuse nécessité de la mise en place d'un mécanisme efficace de coopération, s'adaptant à l'évolution du phénomène, entre les États, les Organisations internationales et toutes les autres parties prenantes afin de mobiliser davantage la

Communauté internationale en faveur de la mise en œuvre du Pacte mondial pour les migrations notamment l'objectif N8 : Sauver des vies et fournir des efforts pour retrouver les migrants disparus.

Pour apporter sa modeste contribution à cet effort collectif, le Tchad en tant que « Pays Champion », met tout en œuvre pour renforcer son arsenal institutionnel et juridique de gouvernance de la migration, y compris par la ratification des traités internationaux y relatifs. C'est dans cet esprit que le 15 mars 2022, la Loi N°004 portant ratification du Protocole sur le trafic illicite des migrants par terre, air et mer, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la Criminalité Transnationale Organisée, a été promulguée.

En tant que pays de départ, de transit et de destination des migrants, le Tchad est conscient des défis liés à la mise en œuvre du Pacte de Marrakech. C'est pourquoi, il s'est attelé à engager plusieurs actions à cet effet, dont entre autres :

- L'organisation de la Consultation Nationale en juillet 2019, pour l'adaptation du PMM au Tchad et l'élaboration d'un Plan d'actions triennal 2019–2021 ;
- L'organisation de l'Examen National Volontaire en 2020 ;
- La mise en place d'une Commission Nationale pour la lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite des migrants ;

- La mise en place d'un Comité Interministériel pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du PMM au Tchad, qui est une structure de coordination de toutes les questions liées à la gestion des migrations ;
- Le lancement du projet Profil Migratoire du Tchad afin de mieux appréhender les dynamiques migratoires dans le pays ;
- Le lancement du Processus des Indicateurs de Gouvernance des Migrations pour mieux comprendre les opportunités et les lacunes des politiques publiques existantes liées à la migration ;
- L'organisation de plusieurs ateliers et formations dans le cadre de la lutte contre l'immigration irrégulière, de la traite des personnes et l'interconnexion entre les Objectifs du Développement durable et les objectifs du PMM ;
- La promulgation de la Loi N°027 du 31 décembre 2020 portant Asile en République du Tchad ;
- L'organisation de l'Examen National Volontaire en février 2022 et l'élaboration du Plan d'actions 2022–2024;
- La promulgation de l'Ordonnance N°006 du 30 mars 2018 portant Lutte Contre la Traite des Personnes en République du Tchad ;
- Un projet de loi sur la protection des travailleurs migrants et les membres de leurs familles est élaboré et déposé pour adoption.

Toutes ces différentes actions successives illustrent parfaitement l'engagement ferme et la détermination du

Tchad à poursuivre et renforcer davantage, en collaboration harmonieuse avec les différentes parties prenantes, ses efforts visant à lutter contre la migration irrégulière et à sensibiliser, orienter et encadrer la jeunesse vers une migration sûre, régulière et ordonnée.

**Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,**

L'engagement et les efforts soutenus du Tchad en faveur de l'atteinte des objectifs du Pacte mondial sont, à l'instar de bien d'autres activités du gouvernement, mis à rude épreuve à cause des conséquences désastreuses de la pandémie du COVID-19, de la crise économique et de la survenance brusque et inattendue de la transition politique suite au décès de l'ancien Président Idriss Déby Itno. Cette transition implique non seulement la mobilisation d'importantes ressources financières mais elle a également impacté l'ordre des priorités en assignant au gouvernement une feuille de route axée principalement sur le retour rapide à l'ordre constitutionnel.

Dans cette phase délicate et pleine d'immenses défis, le Tchad a des besoins énormes en termes de moyens pour organiser et accompagner sa diaspora en vue de l'impliquer efficacement dans le processus de son développement politique, économique, social et culturel. De même, d'importantes ressources financières sont

également nécessaires pour l'accueil, la prise en charge, l'accompagnement et la réintégration des migrants tchadiens en situation de retour.

Pour conclure, je tiens à réaffirmer la volonté et l'engagement du Tchad pour la mise en œuvre effective de tous les objectifs du Pacte mondial pour les migrations tout en appelant les autres États à plus d'engagement et de solidarité dans l'atteinte de nobles objectifs fixés de commun accord.

Je vous remercie de votre aimable attention.